



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 10 FÉVRIER 2025, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSA.

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Invité : Monsieur Eric Ennis, directeur général et greffier-trésorier.

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Noël Duclos, greffière-trésorière adjointe.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #25-37
Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal**
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025
 - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget corrigé du 3 février 2025
 - 3.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 février 2025
4. **Retour sur la période de question de la dernière séance**
5. **Période de question**
6. **Adoption du paiement des dépenses**
7. **Dossiers en administration**
 - 7.1. Cession - Partie de la rue du Lynx
 - 7.2. Approbation du tracé de la Route Verte pour homologation officielle
 - 7.3. Demande d'analyse d'un segment par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)
 - 7.4. Quote-part PLU mobile - Année 2025
 - 7.5. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 7.6. Autorisation d'encherir - Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 7.7. Cotisation - Union des municipalités du Québec (UMQ) et Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - 7.8. Renouvellement d'adhésion - Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) et Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 7.9. Renouvellement d'adhésion - Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)
 - 7.10. Acquisition - Imprimantes
8. **Dossiers en travaux publics**
 - 8.1. Acquisition - Débroussailleuse
9. **Dossiers en loisirs**
 - 9.1. Demande d'aide financière - Corporation des sentiers récrétouristiques de la Côte-de-Beaupré
 - 9.2. Demande d'aide financière - Club de marche de la Côte-de-Beaupré
 - 9.3. Demande d'aide financière - Centre National d'Entraînement Pierre-Harvey
 - 9.4. Demande d'aide financière - Association Bénévole Côte-de-Beaupré



No de résolution
ou annotation

- 9.5. Demande d'aide financière - Entraid'don
 - 9.6. Demande d'aide financière - Comité Sciences, sports et plein air - École Caps des Neiges
 - 9.7. Demande d'aide financière - Corporation des sentiers de Fat Bike Mont-Sainte-Anne
 - 9.8. Demande d'aide financière - Ensemble vocal Arc-en-Sons
 - 9.9. Demande d'aide financière - Canada Snowboard
 - 9.10. Demande d'aide financière - Défi des couleurs Simard
 - 9.11. Demande d'aide financière - Québec Mega Trail
 - 9.12. Demande d'aide financière - École de musique Côte-de-Beaupré
- 10. Dossiers en urbanisme**
- 10.1. Mandat de services professionnels - Urbatek
 - 10.2. Renouvellement d'adhésion - Ordre des Urbanistes du Québec (OUQ) et Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
 - 10.3. Permis PIIA
 - 10.3.1. 11, rue de la Cavée
 - 10.3.2. 110, rue de la Tourbe
 - 10.3.3. 220, rue de la Cavée
 - 10.3.4. 66, rue Fourchue
- 11. Période de questions**
- 12. Informations des membres du conseil**
- 13. Prochaine séance du conseil**
- 14. Clôture de la séance et levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé.

Rés. #25-38
Procès-verbal
du 13-01-
2025

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

Considérant qu'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 tel que rédigé.

Rés. #25-39
Procès-verbal
du budget
corrigé 03-02-
2025

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

Considérant qu'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget corrigé du 3 février 2025 tel que rédigé.



No de résolution
ou annotation

Rés. #25-40
Procès-verbal
du 03-02-
2025

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

Considérant qu'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 février 2025 tel que rédigé.

Retour sur la
période de
question de la
dernière
séance

Eric Ennis, directeur général et greffier-trésorier, fait un retour sur la période de questions de la séance antérieure.

Période de
questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

La période de questions a débuté à 19h32 et s'est terminée à 19h35.

Rés. #25-41
Adoption du
paiement des
dépenses du
mois de
janvier 2025

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses du mois de janvier 2025, telles que présentées au conseil. Le directeur général et greffier-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement.

Dossiers en administration

Rés. #25-42
Cession -
Partie de la
rue du Lynx

Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise la mairesse, Mélanie Royer-Couture, et le directeur général et greffier-trésorier, Eric Ennis, à signer tous les documents relatifs à l'acte notarié concernant la cession d'une partie de la rue du Lynx étant connu sous le lot 6 092 189 du cadastre du Québec.

Rés. #25-43
Approbation
du tracé de la
Route Verte
pour
homologation
officielle

Considérant les démarches effectuées par l'organisme Développement Côte-de-Beaupré en collaboration avec Vélo Québec et le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin de prévoir l'expansion de la Route Verte sur la Côte-de-Beaupré et Charlevoix;

Considérant les différentes rencontres qui ont eu lieu afin d'analyser différents tracés qui répondent aux critères pour ce genre de véloroute;

Considérant les options analysées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges afin d'avoir un tracé sécuritaire et le plus direct possible pour les usagers à vélo;

Considérant que le tracé retenu passera par la route 360, la rue des Pionniers et l'avenue Royale tel qu'illustré sur le plan projet;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;



No de résolution
ou annotation

Rés. #25-44
Demande
d'analyse d'un
segment par
le MTMD

Que le conseil municipal approuve la proposition du tracé pour la Route Verte et la Véloroute qui passera sur son territoire et demande l'homologation officielle, selon le tracé retenu.

Considérant que le conseil municipal approuve le tracé pour la Route Verte;

Considérant que le segment du tracé de la route 360 entre la rue des Pionniers et le rang Saint-Julien est le seul lien entre les deux périmètres urbains de la municipalité;

Considérant la culture locale bien établie pour les activités de plein air et l'activité physique;

Considérant l'objectif de développer la mobilité durable sur notre territoire par l'ajout d'aménagements cyclables plus sécuritaires, abordables et confortables pour les cyclistes;

Considérant qu'une mise aux normes de ce tronçon par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pourrait impliquer un élargissement de la chaussée;

Considérant les coûts importants et les impacts sur le paysage pour des travaux d'élargissement d'accotements impliquant le déplacement de bordures;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) d'analyser des options qui favorisent un meilleur partage de la chaussée existante entre les automobilistes et les cyclistes.

Qu'une copie de résolution soit transmise à la Direction générale de la Capitale-Nationale du Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Rés. #25-45
Quote-part
PLU mobile -
Année 2025

Considérant que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a délégué sa compétence en matière de transport collectif et adapté à la MRC de la Côte-de-Beaupré par une entente intermunicipale qui autorise la MRC à sous-déléguer cette compétence à toute personne autorisée par la loi;

Considérant que la MRC a confié à Développement Côte-de-Beaupré l'organisation et la gestion du transport collectif et adapté pour les municipalités de la MRC de la Côte-de-Beaupré participantes, en commun avec les municipalités locales de la MRC de l'Île-d'Orléans;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a accepté d'organiser et de gérer le service de transport collectif et adapté pour les deux MRC et qu'un contrat de transport a été octroyé le 6 octobre 2022;

Considérant que les municipalités locales participantes contribuent financièrement au service de transport dont elles bénéficient;

Considérant que la quote-part de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a été établie à 29 894,94 \$ représentant 7,47 \$ par habitant pour l'année 2025;

Considérant que le 7,47 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

Considérant que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;



No de résolution
ou annotation

Rés. #25-46
Vente
d'immeubles
pour défaut
de paiement
des taxes
municipales

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges accepte de payer la quote-part pour l'année 2025, soit une somme de 29 894,94 \$ à Développement Côte-de-Beaupré.

Considérant que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de la Côte-de-Beaupré, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que le directeur général et greffier-trésorier, Eric Ennis, transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de la Côte-de-Beaupré, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente;

Qu'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et à la Commission scolaire des Premières Seigneuries.

Rés. #25-47
Autorisation
d'encherir -
Vente
d'immeubles
pour défaut
de paiement
des taxes
municipales

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, par résolution adoptée lors de la séance du 10 février 2025, a transmis au bureau de la MRC de la Côte-de-Beaupré, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*,

Considérant que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC le 12 juin 2025;

Considérant qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier, Eric Ennis ou, en son absence, le directeur général adjoint, Benoit Cloutier, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 12 juin 2025, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

Rés. #25-48

Considérant la réception des avis de cotisation annuelle de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);



No de résolution
ou annotation

Cotisation -
UMQ et FQM

Considérant que les membres du conseil municipal en ont pris connaissance;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise le paiement de la cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 2 624,25 \$ taxes incluses, et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour un montant de 4 158,02 \$, taxes incluses, pour l'année 2025.

Rés. #25-49
Renouvellement
d'adhésion -
ADGMQ et
ADMQ

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise le renouvellement d'adhésion à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) du directeur général et greffier-trésorier, Eric Ennis, au montant de 875 \$, taxes incluses, et à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) de la greffière-trésorière adjointe, Marie-Noël Duclos, pour un montant de 577,17 \$, taxes incluses, pour l'année 2025.

Rés. #25-50
Renouvellement
d'adhésion -
ACMQ

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise le renouvellement d'adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) de la coordonnatrice des communications, Alyson Tremblay-Racine, au montant de 339,18 \$, taxes incluses, pour l'année 2025.

Rés. #25-51
Acquisition -
Imprimantes

Considérant que l'administration doit mettre à jour son équipement d'impression à l'Hôtel de Ville;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'acquisition de deux imprimantes/photocopieuses, soit les modèles 5850i II et MF1333C de Canon, pour un montant de 16 391,50 \$ plus taxes, payable à partir du fonds de roulement et remboursable sur une période de 10 ans.

Dossiers en travaux publics

Rés. #25-52
Acquisition -
Débroussailleuse

Considérant que le sous contractant effectuant le fauchage des accotements de rues ne renouvellera pas son mandat;

Considérant l'achat récent d'un nouveau tracteur John Deere 6130R 2019;

Considérant que la main d'œuvre est disponible à l'interne pour la réalisation de ces travaux;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'une débroussailleuse leader plus 705T pour un montant de 80 800 \$, taxes non incluses et payable à partir du fonds général.



No de résolution
ou annotation

Dossiers en loisirs

- Rés. #25-53
Aide financière -
Corporation des
sentiers
récrétouristiques
- Considérant que** la Municipalité a adopté, le 9 décembre 2024, une *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;
- Considérant que** la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Corporation des sentiers récrétouristiques de la Côte-de-Beaupré;
- Considérant** la recommandation positive de la directrice des loisirs, de la culture et de la gestion de la vie communautaire pour cette demande d'aide financière;
- En conséquence :**
- Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;
- Que** le conseil municipal autorise l'attribution d'une aide financière de 6 000 \$ à la Corporation des sentiers récrétouristiques de la Côte-de-Beaupré afin de soutenir le bon fonctionnement et les actions de la corporation.
- Rés. #25-54
Aide
financière -
Club de
marche
- Considérant que** la Municipalité a adopté, le 9 décembre 2024, une *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;
- Considérant que** la Municipalité a reçu une demande d'aide financière du Club de marche de la Côte-de-Beaupré;
- Considérant** la recommandation positive de la directrice des loisirs, de la culture et de la gestion de la vie communautaire pour cette demande d'aide financière;
- En conséquence :**
- Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;
- Que** le conseil municipal autorise l'attribution d'une aide financière de 600 \$ au Club de marche de la Côte-de-Beaupré afin de soutenir les activités du club pour la saison 2025.
- Rés. #25-55
Aide financière -
Centre
National
d'Entraînement
Pierre-Harvey
- Considérant que** la Municipalité a adopté, le 9 décembre 2024, une *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;
- Considérant que** la Municipalité a reçu une demande d'aide financière du Centre National d'Entraînement Pierre-Harvey;
- Considérant** la recommandation positive de la directrice des loisirs, de la culture et de la gestion de la vie communautaire pour cette demande d'aide financière;
- En conséquence :**
- Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;
- Que** le conseil municipal autorise l'attribution d'une aide financière de 3 500 \$ au Centre National d'Entraînement Pierre-Harvey afin de soutenir la Classique Alex Harvey qui se tiendra le 30 mars 2025.
- Rés. #25-56
Aide
financière -
Association
Bénévole
Côte-de-
Beaupré
- Considérant que** la Municipalité a adopté, le 9 décembre 2024, une *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;
- Considérant que** la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré;



No de résolution
ou annotation

Considérant la recommandation positive de la directrice des loisirs, de la culture et de la gestion de la vie communautaire pour cette demande d'aide financière;

En conséquence :

Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'attribution d'une aide financière de 3 000 \$ à l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré afin de soutenir le bon fonctionnement et les actions de l'association.

Rés. #25-57
Aide
financière -
Entraid'don

Considérant que la Municipalité a adopté, le 9 décembre 2024, une *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière d'Entraid'don;

Considérant la recommandation positive de la directrice des loisirs, de la culture et de la gestion de la vie communautaire pour cette demande d'aide financière;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'attribution d'une aide financière de 1 500 \$ à Entraid'don afin de soutenir leurs activités pour l'année 2025.

Rés. #25-58
Aide
financière -
Comité
Sciences,
sports et plein
air - École
Caps des
Neiges

Considérant que la Municipalité a adopté, le 9 décembre 2024, une *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière du Comité Sciences, sports et plein air de l'École Caps des Neiges.

Considérant la recommandation positive de la directrice des loisirs, de la culture et de la gestion de la vie communautaire pour cette demande d'aide financière;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'attribution d'une aide financière de 2 500 \$ au Comité Sciences, sports et plein air de l'École Caps des Neiges afin de soutenir le bon fonctionnement et les actions du comité.

Rés. #25-59
Aide
financière -
Corporation
des sentiers
de Fat Bike
Mont-Sainte-
Anne

Considérant que la Municipalité a adopté, le 9 décembre 2024, une *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Corporation des sentiers de Fat Bike Mont-Sainte-Anne;

Considérant la recommandation positive de la directrice des loisirs, de la culture et de la gestion de la vie communautaire pour cette demande d'aide financière;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'attribution d'une aide financière de 1 500 \$ à la Corporation des sentiers de Fat Bike Mont-Sainte-Anne afin de soutenir les actions bénévoles de la corporation sur la saison 2024-2025.



No de résolution
ou annotation

Rés. #25-60
Aide
financière -
Ensemble
vocal Arc-en-
Sons

Considérant que la Municipalité a adopté, le 9 décembre 2024, une *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'Ensemble vocal Arc-en-Sons;

Considérant la recommandation positive de la directrice des loisirs, de la culture et de la gestion de la vie communautaire pour cette demande d'aide financière;

En conséquence :

Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'attribution d'une aide financière de 150 \$ à l'Ensemble vocal Arc-en-Sons afin de soutenir l'édition 2025 du spectacle vocal qui se tiendra les 17 et 18 mai 2025.

Rés. #25-61
Aide
financière -
Canada
Snowboard

Considérant que la Municipalité a adopté, le 9 décembre 2024, une *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de Canada Snowboard;

Considérant la recommandation positive de la directrice des loisirs, de la culture et de la gestion de la vie communautaire pour cette demande d'aide financière;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'attribution d'une aide financière de 6 000 \$ à Canada Snowboard afin de soutenir la Coupe de Monde FIS de Snowboard Cross - Bataille Royale 2025 au Mont-Sainte-Anne qui se tiendra du 1er au 7 avril 2025.

Rés. #25-62
Aide
financière -
Défi des
couleurs
Simard

Considérant que la Municipalité a adopté, le 9 décembre 2024, une *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière du Défi des couleurs Simard;

Considérant la recommandation positive de la directrice des loisirs, de la culture et de la gestion de la vie communautaire pour cette demande d'aide financière;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'attribution d'une aide financière de 3 000 \$ au Défi des couleurs Simard afin de soutenir l'édition 2025 du défi des couleurs qui se tiendra les 17, 18 et 19 octobre 2025 sur le territoire de Mont-Sainte-Anne et de la Municipalité.

Rés. #25-63
Aide
financière -
Québec Mega
Trail

Considérant que la Municipalité a adopté, le 9 décembre 2024, une *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de Québec Mega Trail;

Considérant la recommandation positive de la directrice des loisirs, de la culture et de la gestion de la vie communautaire pour cette demande d'aide financière;



No de résolution
ou annotation

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'attribution d'une aide financière de 5 000 \$ à Québec Mega Trail afin de soutenir la treizième édition de Québec Mega Trail du 3 au 6 juillet 2025 ainsi que les Championnats Canadiens de Trail de courte et longue distance.

Rés. #25-64
Aide
financière -
École de
musique
Côte-de-
Beaupré

Considérant que la Municipalité a adopté, le 9 décembre 2024, une *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'École de musique Côte-de-Beaupré;

Considérant la recommandation positive de la directrice des loisirs, de la culture et de la gestion de la vie communautaire pour cette demande d'aide financière;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'attribution d'une aide financière de 160 \$ à l'École de musique Côte-de-Beaupré afin de soutenir la pratique des citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Dossiers en urbanisme

Rés. #25-65
Mandat
services
professionnels
- Urbatek

Considérant le besoin du service d'urbanisme d'analyser des demandes de permis complexes;

Considérant les limites actuelles d'expérience et d'expertise du service d'urbanisme pour traiter certains dossiers;

Considérant le besoin d'accompagnement occasionnel du service d'urbanisme;

Considérant que la Municipalité a sollicité les firmes d'urbanisme Urbinspec et Urbatek pour une offre de service à taux horaire;

Considérant que seulement Urbatek a soumis une offre qui répond au besoin du service d'urbanisme;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accorde le mandat pour les services professionnels en service d'inspection municipale en bâtiment et en environnement pour l'année 2025 à la firme Urbatek pour un montant maximal de 30 000 \$ plus taxes.

Rés. #25-66
Renouvellement
d'adhésion -
OUQ et COMBEQ

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise le renouvellement d'adhésion à l'Ordre des Urbanistes du Québec (OUQ) du directeur à l'urbanisme et au développement durable, Martin Robichaud, au montant de 790,50 \$, taxes incluses, et à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) des deux inspectrices en bâtiment, Manon Houlé et Clara Provencher, pour un montant total de 707,10 \$, taxes incluses, pour l'année 2025.



No de résolution
ou annotation

Rés. #25-67
Permis PIIA

Considérant que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Considérant que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage numéro 15-674;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 28 janvier 2025, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
11, rue de la Cavée	Rénovation d'une résidence unifamiliale isolée	25-5
110, rue de la Tourbe	Rénovation d'une résidence unifamiliale isolée	25-6
220, rue de la Cavée	Rénovation d'une résidence unifamiliale isolée	25-7
66, rue Fourchue	Rénovation d'une résidence unifamiliale isolée	25-8

Des conditions particulières sont exigées pour les permis suivants :

- 220, rue de la Cavée : aux conditions que les volets de la fenêtre existante soient réinstallées et que la couleur de la fenêtre, les matériaux et le type de fenêtre soient les mêmes que ceux déjà existants.
- 66, rue Fourchue : à la condition que la couleur des fenêtres demeure la même que l'existante.

Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 19h49 et s'est terminée à 19h55.

Informations des membres du conseil

Madame Camille Nadeau mentionne la fête l'hiver 2025 du 14 au 16 février pour un week-end festif et chaleureux rempli d'activités pour toute la famille :

- Vendredi 14 février : Disco patin spécial Cupidon à la patinoire du Lac du Faubourg avec musique, ambiance féerique et boissons chaudes.
- Samedi 15 février : Journée familiale au camping du Rang St-Julien avec glissade, jeux et gourmandises.
- Dimanche 16 février : Rando-raquette au village et ambiance musicale au Saint-Fé Café.

Monsieur Vincent Villemure mentionne qu'une formation gardien averti aura lieu au Centre des loisirs de Saint-Tite-des-Caps le 21 février.

Monsieur Marc Magny mentionne qu'il y aura une journée d'accès gratuit au Mont-Sainte-Anne pour les résidents de Saint-Ferréol-les-Neiges le 21 février.



No de résolution
ou annotation

Monsieur Claude Leclerc mentionne l'appel de candidature afin de siéger au Comité consultatif d'urbanisme. Pour ce faire, faites parvenir votre curriculum vitae et une lettre de motivation avant le 26 février 2025 à la Municipalité.

Madame Mélanie Royer-Couture mentionne qu'il y aura un troisième café conseil le 11 février à compter de 9h.

Prochaine
séance du
conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le 10 mars 2025 à 19h30.

Rés. #25-68
Clôture de la
séance et
levée de
l'assemblée

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 19h58.

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Marie-Noël Duclos, greffière-trésorière adjointe